



MINISTÈRE  
DE LA CULTURE

Liberté  
Égalité  
Fraternité

GRANDE COLLECTE DES ARCHIVES DU SPORT



# VOS ARCHIVES *font* L'HISTOIRE DU SPORT !

Un patrimoine à conserver  
et à valoriser



## VOS ARCHIVES, *pour écrire* L'HISTOIRE DU SPORT...

L'imminence des Jeux olympiques et paralympiques de 2024 en France nous rappelle l'intérêt de préserver et de valoriser le patrimoine sportif. Les archives que les structures sportives et leurs dirigeants produisent et conservent en constituent le socle.

### Pourquoi les conserver ?

Parce qu'elles racontent ou illustrent la pratique d'un sport, un événement marquant pour l'histoire d'un club ou d'un territoire, l'évolution des techniques mises en œuvre, les relations avec d'autres structures (inter) nationales ou locales, **vos archives présentent un intérêt historique**. De plus en plus de travaux sont entrepris pour écrire et documenter l'histoire du sport. Ressource essentielle pour cette recherche historique, les archives sportives sont cependant en péril.

### Que conserver ?

Les documents se présentent sous forme **papier, numérique, iconographique ou audiovisuelle**. Voici les principaux documents à conserver :

- documents de nature administrative, liés à la gestion de votre structure : statuts, procès-verbaux des réunions, listes d'adhérents, dossiers d'organisation d'un événement (à l'exclusion des documents de gestion courante telles que les factures)...
- supports d'information internes (lettre, périodique) et externes (journal)
- photographies, affiches, programmes, vidéos.

*Physiques ou numériques, vos documents construisent notre mémoire collective. Prenez-en soin !*

### La sauvegarde de vos archives, un travail d'équipe pour leur classement et leur valorisation

Les services publics d'archives sont à vos côtés pour vous fournir des conseils, sélectionner, conserver et valoriser vos archives au sein de votre structure. Ils peuvent aussi accueillir vos documents selon des conditions à fixer entre vous, ce qui permettra alors de :

- **les conserver dans des conditions optimales** ; vous écarterez ainsi tout risque de dégradation ou de perte des documents importants pour votre histoire
- **les valoriser ensemble**, en les mettant à disposition de tous les publics et en réalisant expositions, publications, activités pédagogiques...

Si vous êtes une fédération délégataire, certaines de vos archives sont publiques et doivent, conformément à la loi, être versées dans un service public d'archives (code du patrimoine, art. L. 211-4).



# VOS ARCHIVES *font* L'HISTOIRE DU SPORT !

- **Pour conserver** la mémoire des lieux, des hommes, des activités qui ont fait, font et feront votre histoire,
- **pour faire connaître** ces ressources au grand public et aux chercheurs,
- **pour sécuriser** ces documents contre les risques de perte, de vol, de destruction intempestive,



Un service public d'archives existe près de chez vous : Archives nationales, départementales, municipales ou régionales.

Vous trouverez ses coordonnées à cette adresse : <https://francearchives.fr/fr/services>.

Pour plus d'informations, consultez le portail interministériel FranceArchives.



## Vous avez des objets ? Coupe, médaille, maillot...

Vous pouvez contacter :

- le musée national du sport à Nice ([patrimoine@museedusport.fr](mailto:patrimoine@museedusport.fr))
- la Fédération des écomusées et des musées de société ([contact@fems.asso.fr](mailto:contact@fems.asso.fr))

La Grande Collecte des archives du sport est réalisée par le ministère de la Culture (Service interministériel des Archives de France), en partenariat avec le Comité national olympique et sportif français (CNOSF) et l'Académie nationale olympique française (ANOF). Elle a reçu le label Olympiade culturelle.



Crédits photos :

Archives nationales : Arch. départ. Calvados, Finistère, Lot-et-Garonne, Hauts-de-Seine ; Arch. Nice Côte d'Azur, Saint-Étienne : INSEP